

## **Les SGR Brookfield obtiennent le contrat PRI**

*18 août 2009*

### SERVICES GLOBAUX DE RELOGEMENT BROOKFIELD COMMUNIQUÉ DE PRESSE OCTROI D'UN CONTRAT EN 2009

Pour publication immédiate

Les Services globaux de relogement Brookfield obtiennent le contrat de réinstallation intégrée des fonctionnaires fédéraux

Ottawa (ON), le 18 août 2009. Les Services globaux de relogement Brookfield (BROOKFIELD GRS) sont heureux d'obtenir aujourd'hui le contrat du Programme de réinstallation intégrée (PRI). Découlant d'un processus d'appel d'offres ouvert et transparent, ce contrat du gouvernement du Canada permettra à BROOKFIELD GRS de poursuivre la prestation des services de réinstallation qu'elle offre au gouvernement du Canada depuis 15 ans. Ce nouveau contrat de cinq ans remplacera celui que détient BROOKFIELD GRS et qui expirera à l'échéance prévue du 30 novembre 2009.

« De propriété exploitante canadienne, la société BROOKFIELD GRS possède l'expérience, les connaissances et l'équipe idéale pour fournir ce service crucial, » affirme Graham Badun, PDG de la société BROOKFIELD GRS. « Nous sommes heureux d'obtenir ce contrat de réinstallation pour une cinquième fois, et sommes fiers de fournir aux Canadiens un service de la plus grande qualité au prix le plus bas dans le cadre du PRI ».

En août 2009, la société mère, Brookfield Residential Property Services (Brookfield RPS), a donné une nouvelle image à son unité fonctionnelle du nom de Services de réinstallation Royal LePage (SRRL) en la renommant Services globaux de relogement Brookfield.

En 1999, le gouvernement du Canada a octroyé à la société SRRL le premier contrat d'un projet pilote, qu'il a renouvelé en 2003, puis en 2004. La société SRRL a obtenu du gouvernement du Canada le contrat du PRI en 2004; au début de cette année, elle a présenté dans les délais requis une nouvelle proposition pour ce contrat. Le communiqué diffusé aujourd'hui marque la fin d'un processus long et rigoureux qui, une fois encore, démontre que la société BROOKFIELD GRS est le plus grand fournisseur de services de réinstallation du gouvernement du Canada.

La société BROOKFIELD GRS est en tête de file du secteur de la réinstallation des employés. C'est avec plaisir qu'elle poursuivra son engagement envers le gouvernement du Canada en continuant de réinstaller chaque année des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et de familles.

À propos des Services de relogement Brookfield Les Services de relogement Brookfield (<http://www.brookfieldgrs.com/francais>) est un partenaire de première classe qui impartit, pour les employés des entreprises multinationales, des services complets de réinstallation, de gestion des affectations et de mobilité dans le monde entier. La société BROOKFIELD GRS fournit ses services à des entreprises situées partout dans le monde et gère des transactions de réinstallation d'une somme totale dépassant deux milliards de dollars.

À propos de Brookfield Residential Property Services La société Brookfield Residential Property Services est une division de Brookfield Asset Management. Elle fournit dans le monde entier des services de réinstallation et d'immobilier ainsi que de technologie et de savoir. La société Brookfield Asset Management Inc. gère des biens s'élevant à près de 80 milliards de dollars. Elle figure à la liste des bourses de New York et de Toronto avec le symbole BAM et à celle de NYSE Euronext avec le symbole BAMA.

-30-

Énoncés prévisionnels Le présent communiqué de presse contient de l'information prévisionnelle aux termes des lois sur les valeurs mobilières des provinces du Canada ainsi que d'autres « énoncés prévisionnels » aux termes de l'article 27A du U.S. Securities Act of 1933, tel qu'amendé, de l'article 21E du U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel qu'amendé, des dispositions sur les « règles refuges » du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 ainsi qu'aux termes de tous règlements canadiens applicables sur les valeurs. Les termes « devront », « s'attendre », « croire » et tous leurs dérivés ainsi que toutes autres expressions utilisées pour prédire des événements, des tendances et des possibilités futurs et qui ne concernent pas des événements historiques, constituent des énoncés prévisionnels. Même si la société Brookfield Asset Management est convaincue que les résultats, le rendement et les réalisations futurs exprimés ou sous entendus dans ses énoncés prévisionnels se fondent sur des hypothèses et sur des attentes raisonnables, le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces énoncés et à cette information prévisionnels, car ces énoncés et cette information contiennent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, soit connus, soit inconnus, qui pourraient inciter les résultats, le rendement et les réalisations réels de la société Brookfield à différer substantiellement des résultats, du rendement et des réalisations exprimés ou sous entendus dans lesdits énoncés et information prévisionnels. Les facteurs qui pourraient inciter les résultats réels à différer substantiellement des résultats envisagés ou sous entendus dans ces énoncés prévisionnels sont entre autres les suivants : les conditions économiques et financières des pays dans lesquels nous faisons affaires, le comportement des marchés financiers, ce qui comprend les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la disponibilité du financement par emprunt, la capacité d'intégrer efficacement les acquisitions dans l'exploitation courante et la capacité d'en retirer les profits escomptés, les facteurs réglementaires et politiques des pays dans lesquels la société Brookfield mène ses exploitations, des calamités naturelles telles que des tremblements de terre et des ouragans, les répercussions possibles de conflits internationaux et d'autres événements tels que des actes terroristes ainsi que tous autres risques et facteurs présentés en détails quand besoin est dans le formulaire 40 F que la société Brookfield a déposé auprès de la Securities and Exchange Commission ainsi que dans d'autres documents que la société Brookfield a déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et des États Unis, ce qui comprend le tout dernier formulaire d'information que la société Brookfield a publié sous le titre de Business Environment and Risks. Soulignons que la liste ci dessus des facteurs qui pourraient influencer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. En envisageant de fonder les décisions qui concernent la société Brookfield Asset Management sur ces énoncés prévisionnels, les investisseurs et autres personnes devraient examiner soigneusement les facteurs ci dessus ainsi que les autres incertitudes et événements potentiels. Sauf ce qui est exigé par la loi, la société Brookfield n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé et toute information prévisionnels, soit par écrit ou verbalement, à la suite d'information nouvelle, d'événements futurs ou autres.